

CROPSAV du 02 MAI 2017 - AJACCIO

Présentation des Visites Sanitaires Bovines

Sandrine FERRANDI, présidente du GTV Corse



N° 1



Les visites sanitaires en élevage

Définition: une discussion autour d'un thème sanitaire choisi à l'échelon national chaque année. Pris en charge par l'Etat et obligatoire.

Une triple vocation:

-renforcer le lien éleveur/véto sanitaire

-apporter des informations sur des sujets d'actualités ou d'importance potentielle (*exemples des années précédentes*)

-recueil de données épidémiologiques

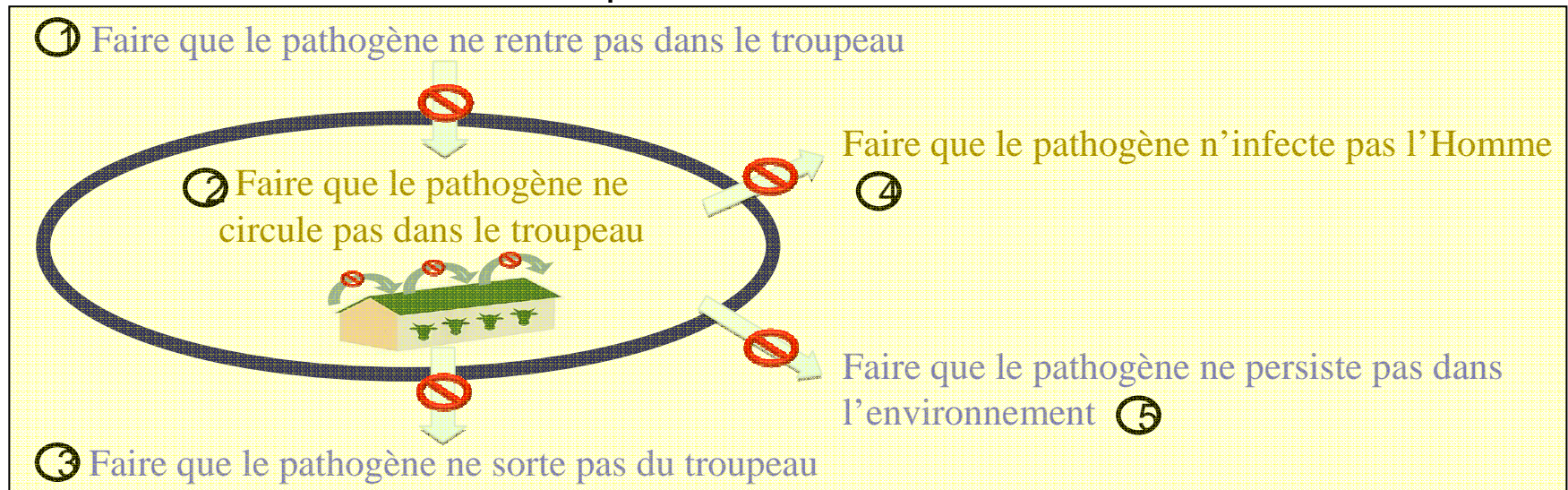
Faire le point sur les connaissances, proposer des améliorations.



Lancement de la VSB 2017

Thème : la biosécurité

→ La biosécurité rassemble les 5 aspects ci-dessous :



→ Les points 2 et 4 seront traités en 2017

- Maîtrise de la circulation des agents pathogènes dans le cheptel
- Prévention de la contamination humaine via l'information de la chaîne alimentaire

→ Les autres points seront traités en 2018



Partie A : Maîtrise de la circulation des agents pathogènes dans le cheptel

A.1. Mettez-vous en place des mesures pour diminuer l'exposition des animaux aux agents pathogènes dans les domaines suivants ?

*Oui (depuis +/- 2 ans)/ Non existant
ou non opérationnel/ Sans Objet*

- LOGEMENT
- LOTS ET CIRCULATION
- HYGIENE



A.2. Quelles mesures mettez-vous en place pour renforcer la résistance et la protection des animaux ?

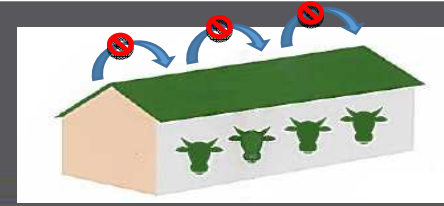
- Alimentation
- Complémentation vitamines, OE
- Stratégie anti parasitaire
- Vaccination
- Prise colostrale, soins péri vêlage
- Confort, hébergement, logement



A l'aide de ces deux tableaux : aborder avec l'éleveur les points clés de **SON** élevage

- ⇒ Identifier les **pistes à développer lors du BSE**
- ⇒ Noter un ou deux points principaux dans la case **recommandations**





A3. *la détection précoce* des animaux malades ?

- Détection précoce = facteur de réussite du traitement + prévention de la transmission
- Voir avec l'éleveur s'il dispose du temps et des installations nécessaires
- Lui rappeler les critères d'examen, de décision de traitement, d'appel au vétérinaire

⇒ **Besoin de formation éleveur-infirmier ?**

A4. *Quelles seraient les pistes d'amélioration ?*

Reporter les conclusions dans le cadre en fin de document pour que l'éleveur puisse s'y référer

A5. *Les malades et infectés sont excréteurs d'agents pathogènes, pensez-vous utile de les isoler ?*

Sensibiliser à l'**importance des excréteurs** (symptomatiques ou pas), et aux risques de **transmission** selon la voie : contact direct, aérienne, oro-fécale...

A6. *Disposez-vous de lieux / de moyens le permettant ?*

Identifier les éventuelles difficultés pratiques et voir ce qui serait possible de mettre en place



Partie B : Information de la Chaîne alimentaire

UN DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE EST FOURNI A L'ELEVEUR qui explique l'importance de l'ICA

l'intérêt de cette information ?

- L'ICA (sur l'ASDA) a pour objectif final la **protection du consommateur. Il est OBLIGATOIRE. Exemples.**
- Connaître un danger non détectable à l'œil nu (via l'ASDA) sur animal vivant permet d'**organiser l'abattage** (ex : fin de chaîne)
- **Rappel de l'intérêt de la tenue du REGISTRE D'ELEVAGE!!**

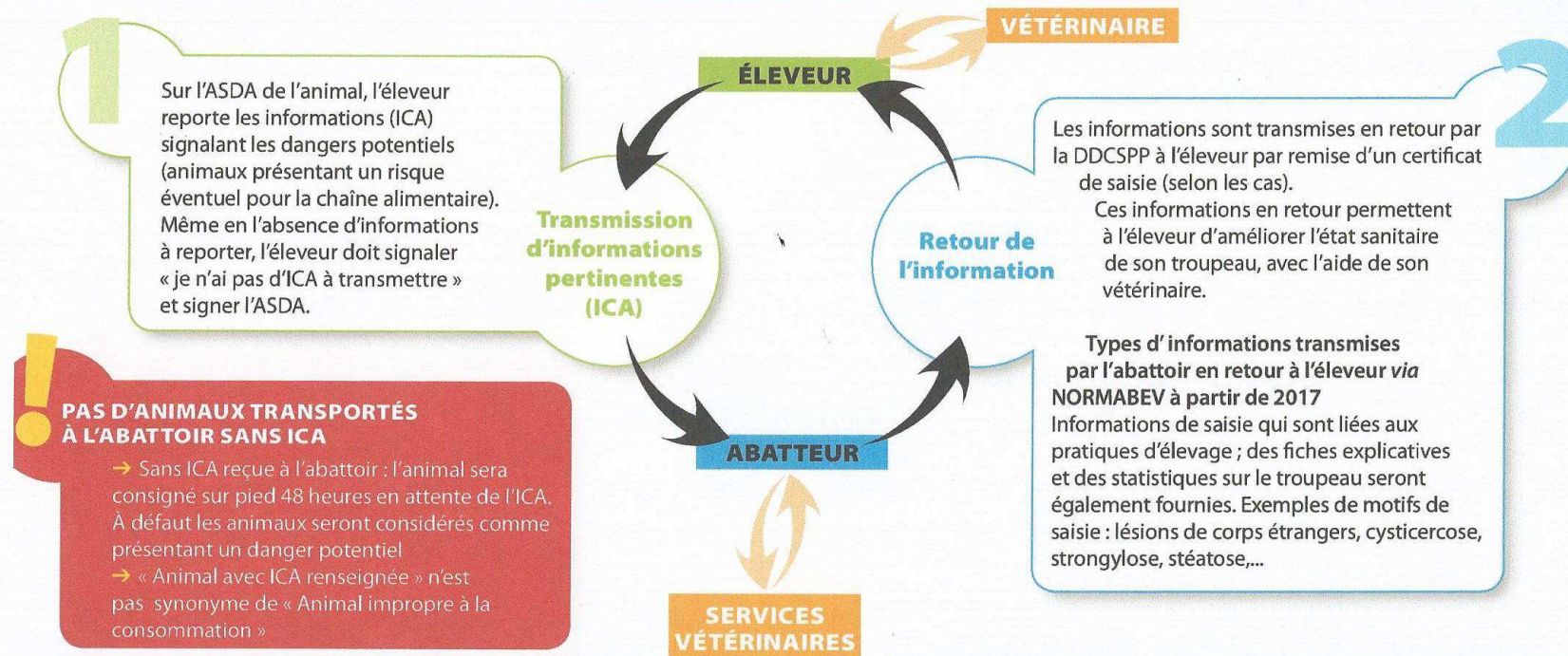
le retour d'information de l'abattoir à l'éleveur est en train d'évoluer!

- Dès 2017, **les motifs de saisie pertinents pour le suivi sanitaire de l'élevage seront disponibles** par l'éleveur pour chaque bovin abattu via la plateforme NORMABEV (en plus des données de pesée/marquage déjà disponibles). Ex : gale, teigne, douve, lésion de corps étranger, cysticercose... **cela permet d'améliorer la prise en charge du problème sanitaire en élevage.**



L'INFORMATION SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ICA

Le renseignement de l'ICA par l'éleveur est une obligation européenne en œuvre en France depuis le 1^{er} juillet 2013.
L'ICA permet un échange d'informations entre élevage et l'abattoir pour mieux maîtriser la qualité sanitaire des aliments et la santé publique.
L'ICA contribue à l'identification et à la traçabilité des denrées alimentaires.



Le double intérêt de l'ICA

- 1/** L'ICA permet à l'éleveur d'informer l'abattoir des animaux présentant ou non un risque potentiel, de dangers sanitaires non détectables à l'œil nu et de garantir la santé publique. Exemples : aiguilles cassées, cysticercose.
- 2/** L'ICA permet à l'éleveur d'être informé en retour de données sanitaires utiles pour améliorer la biosécurité de son élevage.

Où puis-je me renseigner sur l'ICA ? >>> Auprès de mon vétérinaire, du GDS ou du groupement, des services de la DD(CS)PP et sur la fiche Interbev : <http://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2013/06/ICA-bovins-20131.pdf>



RECTO

TIREZ

(*) SELON LES TERMES DU CAHIER DES CHARGES NATIONAL DE L'ASSOCIATION DE CERTIFICATION EN SANTE ANIMALE

ATTESTATION SANITAIRE					
N° Travail	Code Pays	Numéro National	Sexe	Type Race(s)	Date de Naissance
Type racial des parents		Numéro d'Exploitation	Nom du bovin		
Provient d'un troupeau			STC (*)		
<p>OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN LEUCOSE</p> <p>OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN BRUCELLOSE</p> <p>OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN TUBERCULOSE</p>					
Utilisable jusqu'à la mort du bovin s'il ne quitte pas son exploitation de détention OU valable 30 jours à compter de la date de sortie du bovin de l'exploitation de détention.					
Exploitation		Date entrée (cause)	Date sortie	Exploitation	
Exploitation		Date entrée (cause)	Date sortie	Exploitation	
Signature de l'éleveur (2)					

Mouvements de l'animal

(*) Si des infections sont à suspecter, c'est le veto. L'éleveur doit être avisé et le vétérinaire doit être informé du bovin.

TIREZ

EN CAS DE CHANGEMENT DE DETENTEUR, CETTE ATTESTATION SANITAIRE EST VALABLE SEULEMENT AVEC LA DATE DE SORTIE DU BOVIN ET LA SIGNATURE DE L'ELEVEUR

VERSO

Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation	Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite	Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire
Numéro d'exploitation	Date de la visite	J'informe que ce bovin : <input type="checkbox"/> a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente «viandes» n'est pas terminé. <input type="checkbox"/> provient d'un lot d'animaux où un cas de botulisme a été détecté il y a moins de quinze jours. <input type="checkbox"/> provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de listériose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois. <input type="checkbox"/> provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois. <input type="checkbox"/> provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticerques . <input type="checkbox"/> présente un risque qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de mesures de gestion particulière .
Type atelier	Autre(s) intervention(s)	
Date de livraison	Numéro ordinal et Signature	
Signature de l'éleveur		
<p>CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ETRE RETOURNE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE (DE LA COHESION SOCIALE ET) DE LA PROTECTION DES POPULATIONS OU A LA DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE</p>		



Partie C : Bilan



Avez-vous une demande ou une action prioritaire de biosécurité dans la conduite de votre élevage ?

- Aider l'éleveur à bien s'approprier à nouveau les différentes composantes de la biosécurité
- Identifier les besoins spécifiques de cet éleveur

Que retirez-vous de la visite sur le plan de la gestion de la biosécurité de votre élevage ?

- Nouveauté : évaluation des bénéfices ressentis de ces échanges pour et par l'éleveur (demande des organisations professionnelles agricoles)

